

AUVRAY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : ZA La Beuglais
35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES
342 875 440 RCS SAINT-MALO

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize mars,
A seize heures,

Au siège social,

Monsieur Benoît CHENARD,
Agissant en qualité de représentant légal de la société « CHENARD B INVEST »,
Actionnaire unique et Présidente de la société AUVRAY

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- modification de la dénomination sociale de la société,
- mis à jour des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale qui devient à compter de ce jour « **Emeraude Châtaignier** ».

L'article 2 des statuts sera mis à jour en conséquence et sera désormais rédigé comme suit :

BC

Article 2 – DENOMINATION SOCIALE

*La société a pour dénomination sociale : « **Emeraude Châtaignier** »*

Le reste, sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

La société « CHENARD B INVEST »
Représentée par M. Benoît CHENARD

